

REUNION DE CONSEIL DU 07/12/2015 20h30

Présents : Pierre NUGUES, Claude NUGUES, Isabelle SOMMEREUX, Françoise CHANAL, Marion PUTHOD, Pascal PERRIN , Antoinette MARTIN, Patrick DIEUDEGARD, Alexandre MAZUIR, René DUFOUR, Françoise PETIT

Absents excusés

En entrée de séance le Maire laisse la parole à Mme Chantal GUIGNARD . En effet, 30 millions d'amis propose de stériliser les chats errants. Cette opération est entièrement gratuite et permettrait d'empêcher la prolifération de chats sur la commune. Une convention pourrait être passée avec la fondation 30 millions d'amis.

Sur l'année 2015, 9 femelles et 5 mâles ont été stérilisés. Il est resté 695 € à charge de l'association l'amicale féline du Clunisois. Un courrier sera donc adressé à la fondation 30 millions d'amis afin de continuer l'action de stérilisation des chats errants pour éviter la prolifération.

Le Maire demande aux Conseillers si des précisions et ajustements sont à apporter au dernier compte rendu. Puis, invite les Conseillers à passer à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

TRAVAUX RESTAURATION CHOEUR DE L'EGLISE :

Le Maire fait part aux membres du Conseil qu'il convient de relancer la procédure de consultation du marché public pour le lot couverture.

En effet le Maire retrace par date depuis la dernière séance de Conseil les échanges qui ont été faits avec l'entreprise HORY MARCAIS qui n'avait pas été retenue pour le lot COUVERTURE. La société reprochant de ne pas avoir pu télécharger tous les éléments pour pouvoir répondre correctement à notre demande laissait entendre qu'elle voulait se défendre.

Le Maire propose les dates prévisionnelles ci-contre :

- relance de la procédure de consultation 11/12/2015 – 11/01/2016
- Ouverture des plis et choix de l'entreprise pour le lot COUVERTURE le 11/01/2016
- Vendredi 22/01/2016 notification à l'entreprise retenue
- Préparation du chantier du 25/01/2016 au 12/02/2016
- Démarrage des travaux 15/02/2016
- Fin des travaux 30/04/2016

Le Conseil approuve

LANCEMENT D'UNE SOUSCRIPTION :

Le Maire expose à l'assemblée que depuis l'année 2013 sont constatées des fuites d'eau dans la toiture de l'abside du cœur de l'église avec des lauzes de couverture devenues gélives.

Les travaux de restauration de la couverture de l'abside sont devenus nécessaires et urgents. Ils doivent être réalisés avec des lauzes gironnées, en harmonie avec celles de la tour. Cette technique de couverture ancienne doit être mise en œuvre par des artisans qui en maîtrisent le savoir faire. Ce savoir faire est un patrimoine ancien, c'est aussi un patrimoine vivant des métiers d'art du bâtiment qui est aussi à préserver et à soutenir pour ne pas disparaître.

Le Conseil décide d'entreprendre les travaux de restauration de la toiture en lauzes du choeur de l'église St Martin de la commune de CHATEAU estimés à 140513 € HT soit 168615 € TTC.

Vu l'estimation conséquente pour le budget de la commune ;
Décide de faire la demande d'aides financières auprès de l'Etat, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, le Sénateur ;

Vu les fonds insuffisants pour la réalisation du projet de restauration , le Conseil décide le lancement d'une souscription avec l'aide de la fondation du patrimoine, qui permettrait de recueillir la somme nécessaire à l'aboutissement du projet.

La souscription permettrait de mobiliser le mécénat populaire en faveur du projet de sauvegarde du patrimoine public.

La Fondation du Patrimoine, grâce à son statut d'association reconnue d'utilité publique, peut recevoir des dons affectés à un projet : elle recueille le montant des souscriptions et reverse au maître d'ouvrage, une fois l'opération terminée, les sommes ainsi rassemblées sur présentation des factures acquittées. Moins les frais de gestion.

Les frais de gestion sont évalués forfaitairement à 3% du montant des dons reçus en paiement.

Tout don et toute adhésion à la Fondation du patrimoine sont déductibles :

◆ ***de l'impôt sur le revenu des personnes physiques*** à hauteur de 66% du montant du don ou de l'adhésion, et dans la limite de 20% du revenu imposable (exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt).

◆ ***de l'impôt sur la fortune*** à hauteur de 75% du montant du don dans la limite de 50.000 €. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 € (exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

◆ ***de l'impôt sur les sociétés***, à hauteur de 60% du montant du don ou de l'adhésion, dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires.

Autorise le Maire à rédiger le dossier préalable au lancement d'une campagne de mécénat populaire et à signer la convention de souscription avec la fondation du patrimoine.

ASSOCIATION CHATEAU PATRIMOINE :

Antoinette MARTIN présente la création de l'association pour pouvoir lancer la souscription. Les membres du bureau se sont réunis ce jour à la Mairie pour rencontrer Monsieur Jean GUILLAUME délégué de la Fondation du Patrimoine.

L'association qui a été créée pour une durée indéterminée aura à charge en étroite collaboration avec la Mairie la collecte de fonds par le biais de la souscription. Tous les dons devront être adressés à la fondation du patrimoine ; les donateurs recevront un avis pour déduction fiscale et à la fin de la souscription, les fonds seront reversés à la commune moins 3% correspondant aux frais de gestion conservés par la fondation du patrimoine ;

Un article sera rédigé dans le bulletin municipal afin de préciser aux habitants de CHATEAU les missions de l'association.

TRAVAUX SALLE COMMUNALE :

La société IMERYS Toiture prendra en charge la reprise du toit de la salle sauf la fourniture et pose de la sous toiture pour 846,95 € HT . En parallèle, le Maire fait part aux membres du Conseil qu'il a été demandé un devis pour exploiter un local de rangement du matériel qui resterait à charge de la

commune pour 2072,40 € HT soit au total 3503,22 € HT à charge de la commune.

La date d'intervention prévue est semaine 2 et 3 de 2016.

Le Conseil approuve et invite le Maire à signer le devis de l'entreprise BARGE PELISSON pour engager les travaux.

AGENCE DU PATRIMOINE :

Le reprise de la pergola de la salle communale sera faite début 2016. En effet, l'agence du patrimoine représentée par Monsieur HUGUENIN (encadrant technique) à repris contact avec les élus de la commune et demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir préciser les matériaux qui seront utilisés afin de pouvoir faire une estimation chiffrée.

Les membres du Conseil passent en revue les besoins pour l'ossature, la toiture, le sol et les rambardes qui devront être refaits à l'identique. Cependant, le Conseil se réserve le droit d'apporter tout changement de nature de matériaux selon état constaté au moment du démontage de l'existant. Un escalier en pierre est prévu avec pose de main courante.

Suite à l'entrevue avec Monsieur HUGUENIN, la commune reste en attente du quantitatif et devis estimatif de la pergola. Il a été budgétisé 6000€ sur 2015 qui seront reportés sur l'exercice 2016 pour ce projet.

CIRCULATION « LA CONDEMINE » en hiver portion de route qui va de la RD65 à la RD165 et de la RD165 à la RD152:

Le Maire propose de prendre un arrêté pour interdire la circulation sur cette portion de route au moment nécessaire, puis mettre en place un panneau fixe interdit par temps de neige et verglas à chaque extrémité des voies communales. En attendant l'acquisition des panneaux, il est proposé de mettre en place du rubalise et l'affichage de l'arrêté précisant l'interdiction momentanée.

JEUX SUR LA PLACE :

La question de la restauration des jeux est remise à l'ordre du jour. La remise en état éventuelle des jeux sera faite avant le printemps 2016.

AVANCEMENT TRAVAUX DE VOIRIE :

René DUFOUR fait le point sur les travaux de voirie engagés pour 2015. Le maître d'oeuvre engagé a rencontré dernièrement l'entreprise pour faire le point par rapport aux travaux prévisionnels et à ceux réalisés. Les travaux ont été repris et aujourd'hui reste les joints à faire. Les monocouches seront réalisés début 2016.

Aparté : La nouvelle portion à St Léger a été élargie et l'attente du bus est dangereuse. Le Conseil étudiera la possibilité de mettre en place un abri bus pour sécuriser cet arrêt.

RESTE A REALISER à PREVOIR :

Aujourd'hui les restes à réaliser reportés en investissement pour pouvoir mandater les sommes engagées sur les travaux en cours avant le vote du budget prévisionnel 2016 :

Toiture salle communale : 3500 €

Travaux de zinguerie 7500 €

Reprise de concessions abandonnées : 2000 €

Travaux de voirie : 35000 €

Achat de photocopieur : 4580 €
Travaux installation chantier restauration chœur de l'église : 30000€
Travaux de réfection de la pergola salle communale et porte en bois de la cour de la Mairie : 6000 €
Travaux de création d'un local de stockage salle communale : 3000€
Travaux ONF : 2000 euros
Outillage technique 2210 euros
TOTAL = 97290€

Le Conseil approuve. Un état détaillé sera fourni à la trésorerie avant fin décembre 2015.

PHOTOCOPIEUR :

La demande de 2 devis a été faite auprès de 2 entreprises proposant de la vente ou de la location de copieurs en vue de réaliser en Mairie le bulletin Municipal, mettre à disposition un service de copie aux habitants, imprimer les bulletins de souscriptions, imprimer le guide de la salle communale....

Alexandre MAZUIR et Marion PUTHOD présentent un comparatif des 2 devis reçus sur la base d'équipement couleur avec possibilité agrafeuse, carte fax.

Le Conseil après délibération part sur l'achat de la machine en investissement (qui revient moins cher que la location), avec l'ajout d'une ligne fax chez orange sur l'abonnement téléphone optimal pro et internet pour 10 € / mois HT.

Le Conseil demande à ce que le contrat soit passé avec la société VOTRE BUREAU sur du matériel CANON qui propose un matériel neuf. Un rendez vous sera repris avec l'entreprise pour finaliser la commande.

INFO SUR LE PROJET DE MUTUALISATION :

Le bilan de la réunion communautaire à laquelle était conviée les représentants des communes est fait par Pascal PERRIN. Les différents points ont été abordés : mutualisation de personnel, des services, du matériel informatique...etc .

Une mutualisation est difficile à mettre en place à l'échelle d'un territoire épars. Le projet est encore à l'étude, d'autres réunions seront programmées courant 2016.

TRANSPORT SCOLAIRE :

Le Maire fait un résumé de la réunion Transport scolaire qui s'est tenue au sein de la communauté de communes.

Une carte de transport scolaire payante est envisagée par la communauté de communes afin d'éviter l'absentéisme et ou les élèves non inscrits qui empruntent le bus certains jours. Une augmentation du nombre de contrôles sera aussi envisagée.

BILAN DE L'ANNEE ECOULEE :

Le Maire remercie l'assemblée délibérante et la secrétaire pour leurs efficacités et leurs participations.

QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance 23h39

